



VILLE DE RICHARDMENIL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022

Sous la présidence de Monsieur Xavier **BOUSSERT**, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Xavier **BOUSSERT**, Maire,

Les Adjoints : Mesdames et Messieurs Martine **GEORGES-POMMIER**, Sylvain **BEZARD**, Céline **DESPRES-DONTENWILL**, Richard **RENAUDIN**,

Les Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs Anne-Marie **PITTOY**, Geneviève **FERRARI**, André **COULON**, Annick **BARBAS**, Patrick **DEBERG**, Jacques **DUMONTEIL**, Katalin **SIEST**, Philippe **KRUCH**, Sandra **HYVERNAUD**, Pierre **FRANOUX**, Antoine **PIERRET**, Serge **TRIFFAULT**, Valérie **ISELLA**,

Etait représentée : Denise **ZIMMERMANN** procuration à Anne-Marie **PITTOY**,

Absent excusé :

Absent non excusé :

Ouverture de la séance à 18h35.

La séance s'est déroulée :

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Martine Georges-Pommier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

3. DECISION DU MAIRE

Aucune décision de prise.

4. EXAMEN DES DELIBERATIONS

N°	Objet
07-22	Actualisation n°03 de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement - « Création d'un groupe scolaire, périscolaire et associatif », opération 201901
08-22	Approbation du compte de gestion 2021
09-22	Adoption du compte administratif 2021
10-22	Affectation des résultats 2021
11-22	Fiscalité locale 2022
12-22	Vote du budget primitif 2022
13-22	Subventions versées aux associations et divers organismes 2022

N°07/22 : Actualisation n°03 de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement - « Création d'un groupe scolaire, périscolaire et associatif », opération 201901

Rapporteur : Richard RENAUDIN

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que le Conseil municipal a adopté, par délibération n°12/19 du 22 mars 2019, la création d'un programme pluriannuel d'investissement pour la « construction d'un groupe scolaire, périscolaire et associatif », opération budgétaire n°201901, pour un montant de 4 973 635 euros TTC.

Ce programme a été actualisé par la délibération n° 30/20 du 06 juillet 2020 et n° 12/21 du 29 mars 2021.

L'actualisation n°3 de 2022, proposée au Conseil municipal, reprend les dépenses réalisées sur l'exercice 2019, 2020 et 2021, affine l'autorisation de programme (AP) et propose une nouvelle répartition des crédits de paiement sur 2022.

Cette actualisation prend la forme ci-dessous :

N° lot	TOTAL AP	CP 1 Réalisé 2019 (réel)	CP 2 Réalisé 2020 (réel)	CP 3 Réalisé 2021 (réel)	CP 4 Année 2022
Travaux	4 429 855,45 €	0,00 €	1 283 450,14 €	2 781 510,04 €	364 895,27 €
Prestataires intellectuels	646 913,30 €	261 574,05 €	124 481,32 €	165 149,36 €	95 708,57 €
Prestataires divers	54 762,68 €	5 873,40 €	22 186,76 €	26 500,92 €	201,60 €
Frais Divers	1 000,00 €	0,00 €	380,47 €	0,00 €	619,53 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage	126 298,50 €	0,00 €	75 222,00 €	27 168,00 €	23 908,50 €
TOTAL (TTC)	5 258 829,93 €	267 447,45 €	1 505 720,69 €	3 000 328,32 €	485 333,47 €

Les montants proposés ci-dessus comprennent les derniers avenants, les prévisions d'actualisation et les éventuels aléas.

Pour rappel, les crédits de paiement constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Approuver l'actualisation n°03 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents.
- Préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'actualisation n°03 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents.

PRECISE que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, Pierre FRANOUX et Antoine PIERRET)
2 abstentions (Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA)

N°08/22 : Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Richard RENAUDIN

L'Adjoint aux finances expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion établi par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier de Vandoeuvre pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion 2021.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, Pierre FRANOUX, Antoine PIERRET, Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA)

N°09/22 : Adoption du compte administratif 2021

Rapporteur : Richard RENAUDIN

Monsieur Xavier BOUSSERT, Maire de la commune ayant quitté la salle des délibérations, le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Richard RENAUDIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Prévues	4 422 311,05 €
Réalisées	3 472 593,37 €
Reste à réaliser	513 344,99 €

RECETTES	
Prévues	4 222 311,05 €
Réalisées	3 447 768,03 €
Reste à réaliser	479 122,17 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Prévu	1 714 480,00 €
Réalisé	1 345 023,36 €
Reste à réaliser	0,00 €

RECETTES	
Prévu	1 714 480,00 €
Réalisé	1 771 118,59 €
Reste à réaliser	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement (excédent)	-24 825,34 €
Fonctionnement (excédent)	426 095,23 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021	401 269,89 €

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, Pierre FRANOUX, Antoine PIERRET, Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA)

N°10/22 : Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Richard RENAUDIN

Les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Une délibération spécifique doit être prise après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Les éléments à prendre en compte sont le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	426 095,23 €
• un excédent reporté de :	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	426 095,23 €
• un déficit d'investissement de :	24 825,34 €
• un déficit des restes à réaliser de :	34 222,82 €
Soit un besoin de financement de :	59 048,16 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : + 426 095,23 €

Résultat reporté de fonctionnement (002) : 0 €
Résultat d'investissement reporté (001) : - 24 825,34 €

Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2021
Vu les restes à réaliser de l'exercice 2021 pour 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation de résultat telle qu'énoncée ci-dessus.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, Pierre FRANOUX, (Antoine PIERRET procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL), Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA)

N°11/22 : Fiscalité locale 2022

Rapporteur : Richard RENAUDIN

Monsieur Renaudin, Adjoint aux finances, rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

Taxe d'habitation	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	33,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	30,86 %

Elle précise que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021. Elle ne perçoit plus que le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui était de 17,24 %, a été ajouté en 2021 à celui de la commune. Par ailleurs, étant donné la baisse constante des dotations de l'Etat ces dernières années et la suppression de la taxe d'habitation en 2021 le Conseil municipal avait fait le choix la même année d'augmenter le taux de 3 points, soit un total de 33,32%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 06 avril 2022,

FIXE les taux des taxes communales 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	33,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	30,86 %

17 voix POUR (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, Pierre FRANOUX et (Antoine PIERRET procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL))
2 voix CONTRE (Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA)

N°12/22 : Vote du budget primitif 2022

Rapporteur : Richard RENAUDIN

Monsieur Richard RENAUDIN, adjoint au Maire, soumet aux Conseillers municipaux le projet de Budget Primitif qui a été travaillé lors des commissions finances du 16 février et du 06 avril 2022.

Le budget communal de fonctionnement pour l'année civile 2022 s'équilibre en recettes et dépenses à 1 745 434,25€, dont 371 348,71€ de virement au budget d'investissement 2022, pour un total de dépenses réelles de 1 374 085,54€ contre 1 345 023,36 en 2021, soit une progression de 2,16%. Ces chiffres reflètent la bonne maîtrise des charges de fonctionnement, notamment au chapitre 012 (charges de personnes et frais assimilés). Notre capacité d'autofinancement brute s'élève à plus de 21%.

Le compte 73111, « Impôts directs locaux », d'un montant de 744 415,00€ représente les taxes sur les fonciers bâti et non-bâti, dont les taux communaux restent inchangés. Cette année, la compensation de la perte de la taxe d'habitation est de 274 433€. Concernant les dotations d'Etat (DGF, DSR et DNP), celles-ci diminuent encore une fois, soit une baisse de 3 000€ pour 2022.

Notre section d'investissements présente un total significatif de 2 541 232,74€, du fait de nos remboursements d'emprunts antérieurs pour 203 284,38€, et du déficit d'investissement reporté de 24 825,34€, mais est principalement lié à plusieurs opérations d'importances :

- Le solde de l'Opération Ecole/Centre-Bourg, pour 485 333,47€ dont 466 266,44€ de RAR (Restes à réaliser 2021), soit imputables sur 2022 19 107,03€. Ces RAR sont couverts par le solde des subventions à recevoir (449 408,75€) et le reliquat de l'emprunt sans intérêts de la CAF (29 713,42€).

- L'aménagement de la voirie entre la pharmacie et la Place de l'Empereur, ainsi que l'aménagement du parvis de la mairie, de l'école, de la bibliothèque et de la maison des associations, pour un total prévisionnel de 995 000€ TTC.

- Et des opérations de rénovation ou entretien d'éclairages, voirie, aménagement de RD 115, ou autres locaux, dont vous connaissez l'importance pour l'attractivité de notre commune.

S'y ajoute deux opérations immobilières intercalaires (opération Ecomarché et locaux Union Familiale), qui n'ont pas vocation à rester à terme dans le patrimoine de la Commune, pour un montant de 210 000€.

Nous restons dans l'attente de réponse à nos demandes de subventions, déjà déposées, notamment pour le dossier Parvis Centre bourg à hauteur de 250 000€. L'agence de l'eau sera également sollicitée pour un montant de 100 000€.

Outre les excédents antérieurs de fonctionnement capitalisés à hauteur de 426 095,23€, il est envisagé la cession de deux biens (terrain et école Maurice Barrès et locaux Union Familiale), et la possibilité de portage d'une opération par l'EPF Grand Est.

Nous devons également percevoir un premier remboursement de FCTVA, lié à l'opération Centre-bourg et destiné au remboursement de l'emprunt court-terme de l'Agence France Locale de 860 000€, qui interviendra en juin 2024.

En tout état de cause, l'inscription de ces opérations dans notre budget nous permet de rester acteur dans l'évolution de notre Commune.

Nos emprunts s'élèvent à ce jour à 3 993 293,14€, dont 860 000€ au titre du remboursement de l'avance sur le FCTVA et deux emprunts antérieurs s'éteignant en 2024 et 2025, libérant un autofinancement complémentaire par an de 30 000€ en 2025 et 35 000€ en 2026.

Après cette présentation, Richard Renaudin propose d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT		Dont restes à réaliser et report 2021
Dépenses	2 541 232,74 €	538 170,33 €
Recettes	2 559 631,11 €	479 122,17 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 745 434,25 €
Recettes	1 745 434,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget par chapitre tant en section de fonctionnement que d'investissement

ADOpte le Budget Primitif 2022, conformément aux propositions ci-dessus.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, Pierre FRANOUX et (Antoine PIERRET procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL)
2 abstentions (Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA)

N°13/22 : Subventions versées aux associations et divers organismes 2022

Rapporteur : Richard RENAUDIN

L'Adjoint aux finances, soumet aux conseillers municipaux la liste des subventions à attribuer dans le cadre du vote du budget et demande si des conseillers municipaux occupent des fonctions dirigeantes dans les associations bénéficiaires.

Il précise que cette liste résulte des travaux de la commission sports et associations qui s'est réunie le 07 avril 2022.

(Art. 6574) - 2022

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300 €
ASS SOUVENIR FRANCAIS	200 €
ASS. CERCLE D'ESCRIME RICHARDMENIL	300 €
ASS. CERCLE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE	150 €
ASS. CHORALE LES MADRIGALES	400 €
ASS. DEPT FRANCAS 54	52 015 €
ASS. FOOTBALL CLUB RICHARDMENIL FCRF2M	4 000 €
ASS. HANDBALL CLUB FLAVIGNY-RICHAR	1 500 €
ASS. M.C. ET VICTIMES DE GUERRE	400 €
ASS. OFILDUCOEUR Mme Jocelyne HAMEN	300 €
ASS. PARENTS D'ELEVES	250 €
ASS. RANDO-MENIL	300 €
ASS. TENNIS-CLUB DE RICHARDMENIL	7 000 €
ASS. UNION FAMILIALE RICHARDMENIL	2 000 €
CLUB DE L'AMITIE	1 000 €
COMITE DES FETES	800 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE DU	700 €
FRANCAS	2 400 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150 €

LES BEBES BUGS	1 100 €
LOISIRS CREATIFS PEINTURE	400 €
ASSOCIATIONS - CARTES JEUNES	1 044 €
ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS NON AFFECTEES	1 391 €
TOTAL	78 300 €

Tous les conseillers votent les subventions accordées aux associations sauf Monsieur Richard RENAUDIN qui ne prend pas part au vote pour l'association Les Madrigales et Monsieur Xavier BOUSSERT pour l'association Randoménil.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, (Denise ZIMMERMANN procuration à Anne-Marie PITOY), Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, (Antoine PIERRET procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL) et Serge TRIFFAULT et Valérie ISELLA 1 abstention (Pierre FRANOUX)

Questions diverses :

- Monsieur le maire présente un bilan positif de l'utilisation de la Maison des Association (MDA) lors du 1^{er} tour des élections présidentielles du 10 avril. Les électeurs sont très satisfaits de pouvoir utiliser ces locaux, dont la plupart ignoraient l'existence. Ceux-ci sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et dispose de suffisamment de places de stationnement.
- Madame Martine Georges-Pommier, 1^{ère} adjointe en charge de la communication, énonce les différentes manifestations à venir et invite la population à consulter le site internet de la mairie pour se tenir informé, mais aussi à utiliser l'application mobile gratuite Panneau Pocket.
- Monsieur le maire expose brièvement les principales actions menées sur le territoire concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens. Il rappelle que c'est la Préfecture qui coordonne l'accueil de ces personnes et qu'une réunion est organisée hebdomadairement avec les élus locaux et les représentants de l'Etat.

Le maire explique également qu'il a rencontré avec Martine Georges-Pommier, Denise Zimmermann et Katalin Siest, Serge Triffault et Valérie Isella concernant un projet d'accueil d'une famille ukrainienne à l'initiative de ces deux derniers et de l'association Espoir d'Orient. En outre, cette association prévoit d'envoyer du matériel médical et des médicaments dans ce pays. Monsieur Serge Triffault annonce qu'un appel aux dons financiers a été lancé pour la réalisation de ce projet. Les dons peuvent être déposés directement en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (20h51).

A Richardménil,
Le 14 avril 2022

**Le Maire,
Xavier BOUSSERT**

